

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »
	Payables d'avance	

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50
	Payables d'avance	

La **PETITE TUNISIE** est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

Tunis, le 9 avril 1894.

Ennemis du Progrès

De tout temps nous avons entendu dire qu'il n'y avait rien de plus beau que le progrès ; il est vrai aussi, que bon nombre de gens émettent un avis contraire.

Les partisans du vieux système paraissent être encore plus nombreux qu'on ne le pense. Ce qui nous confirme cette opinion, c'est le *four* que les antiprogressistes sont en train de bâtir sur le dos de la Chambre d'Agriculture.

Ce n'est pas bien entendu d'un four à cuire le pain qu'il s'agit, car, malgré la largeur des épaules de nos estimables membres de la Chambre, nous pensons qu'il y aurait de la peine à y placer un pareil monument.

Nous voulons tout simplement parler du peu d'empressement que les colons ont mis à répondre à l'appel de la Chambre d'Agriculture au sujet de l'exposition des produits tunisiens dans un local destiné spécialement à cet usage.

On sait, ou plutôt tous les colons, qu'ils soient viticulteurs ou agriculteurs, savent qu'une exposition permanente et gratuite est ouverte aux producteurs tunisiens, dans une partie des locaux qu'occupe la Chambre d'Agriculture ; ils n'ignorent pas que cette sorte de bourse agricole a été inaugurée il y a peu de temps après la visite que M. le Résident y a faite à la suite d'un plantureux dîner, que le président de la Chambre a offert à ses collègues, pour fêter le ruban qu'il a su, si adroitement, se faire attacher à la boutonnière. Malgré les nombreux avis qui ont été affichés par les soins du bureau de la Chambre, malgré les articles séduisants que son président a publiés dans un journal local, les portes de l'exposition restent closes et les rayons destinés à recevoir les échantillons absolument vides.

L'indifférence dont font preuve les colons pour une chose nouvelle, et qui nous paraît de nature à leur rendre les plus grands services, dénote le peu de confiance qu'ils ont dans l'outil nouveau que la Chambre d'Agriculture a eu l'heureuse idée de leur mettre en mains. La vieille routine paraît encore, ici, avoir le dessus sur le progrès.

Ce sont les expositions lointaines que les colons choisissent comme champs d'exploitation pour vulgariser leurs produits, c'est le mirage d'une médaille d'or qui paraît avoir, sur un grand nombre, un ascendant formidable, alors qu'une médaille, en matière de viticulture, n'a pour effet immédiat, que d'éblouir, par son éclat, celui qui la reçoit.

A notre avis, les colons ne se rendent pas un compte exact de l'immense service que l'exposition permanente peut leur rendre. Les viticulteurs, principalement, ne devraient jamais perdre de vue que le vin est la marchandise la plus délicate, celle qui est la plus susceptible de faire naître des difficultés entre acheteur et vendeur ; on ne traite

que très rarement sur échantillon, l'acheteur aime voir lui-même sur place, déguster au foudre le vin qu'il veut acheter ; et comment peut-on l'entraîner en quelque sorte à cette visite, si ce n'est par l'attrait des échantillons qu'il peut, tout à son aise, sans dérangement d'aucune sorte, examiner autant au point de vue de la qualité que du prix.

La Tunisie reçoit, depuis longtemps et surtout en ce moment, la visite de nombreux touristes parmi lesquels se trouvent, nous l'affirmons, des négociants qui ne demandent qu'à faire des affaires avec le pays et qui s'en retournent comme ils sont venus faute d'avoir l'occasion de se mettre en rapport avec les détenteurs ou les producteurs des produits tunisiens.

Ce vide, la Chambre d'Agriculture l'a comblé en créant l'intermédiaire naturel, c'est aux colons tunisiens qu'il appartient maintenant de savoir utiliser ce courtier d'un nouveau genre.

Le « Tansatlantique » de vendredi dernier a emporté vers des rivages plus hospitaliers que ceux de la Tunisie, le sieur Nooman Kouri, ex-chef de section d'Etat au gouvernement tunisien.

On sait pourquoi l'administration a dû se séparer de ce fonctionnaire.

M. Kouri est nommé drogman-chancelier à Beyrouth, c'est donc une véritable disgrâce qu'a encourue l'ancien chef de section.

Mais combien de flots d'encre nous avons dû verser, que de papier nous avons dû noircir pour arriver à ce résultat qui a été accueilli avec une satisfaction marquée par la population indigène ?

Il est parti, aujourd'hui, bon voyage ! ne nous en occupons plus.

Mais, si Nooman Kouri nous a quittés, il reste, malheureusement, encore dans l'administration deux ou trois étrangers qui sont loin de lui faire honneur, aussi attendons-nous avec confiance, non le changement, mais la révocation pure et simple de ceux qui se cachent derrière leurs fonctions, comme au coin d'un bois, pour rançonner leurs subalternes qui sont obligés de passer sous leurs Fourches Caudines.

Nous n'avons pas besoin, pensons-nous, de mettre les points sur les *i* ; le gouvernement sait bien de qui nous voulons parler.

Si, contre notre attente, on ne révoquait pas des fonctionnaires que l'opinion publique condamne sévèrement, nous n'hésiterions pas une seconde à faire notre devoir et à les clouer au pilori.

Lettre ouverte

A l'éminent (P) critique A. Perchaud

Tout le monde ne peut pas manger des chardons, que diable !

M. de la Palisse n'a jamais pu découvrir ce lieu commun ; il est excusable car il faut être *haut perché* pour concevoir une pensée aussi brillante !...

M. Perche-haut est une vigie soucieuse de remplir son devoir en conscience... rien n'échappe à son regard scrutateur...

Confrère, vous aimez les chardons à la folie... On m'affirme que vous en avez souvent des indigestions... Aussi pourquoi manger avec tant de glotonnerie cette nourriture favorite... A vo-

tre âge, on est ordinairement maître de la gourmandise.

Comme vous le dites, je suis très fort en grec voire en latin... et avec le peu de français que je connais, j'ai l'avantage d'être placé au dessus de vous qui ne savez pas seulement lire cette dernière langue...

Je ne croyais cependant en face de gens instruits ; une fois de plus, je suis victime de mon caractère prime-sautier... Ne pas savoir épeler les lettres de l'alphabet et vouloir faire du journalisme est d'une bizarrerie peu commune... Il est vrai qu'à Tunis on voit toute espèce d'originalités... et la stupéfaction doit se reléguer au rang de la vulgaire comédie...

Allez à l'école, à l'école, à l'école, confrère ; prenez la *Petite Tunisie* et lisez l'article « Chacun pour soi... »

Les instituteurs vous apprendront gratuitement ce qu'il contient et à qui il est destiné...

Tant que votre instruction laissera à désirer sur ce point je m'arrogerai le droit de vous accuser d'hétérozoïsme.

Maintenant, si vous tenez absolument à être la feuille hétéroclite qui sombre à force des holocaustes — et non qui vit des holocaustes — qu'elle s'impose, je n'y vois pas d'inconvénient, soyez-la !

Pour terminer, permettez-moi de vous assurer que votre égoïsme et votre glotonnerie ne me sont nullement désagréables...

Tout le monde ne peut certainement pas manger des chardons... Vous engoulez tout et ne laissez rien pour les autres !...

L. de PEYRAUD.

Nous écrivions dans notre numéro du 30 mars dernier :

Tous les journaux ont reproduit une lettre adressée par M. le comte Fleury au *Figaro* donnant quelques explications au sujet de la thonaire de Monastir.

Cette lettre démentait les allégations contenues dans l'*Avenir de Sousse* qui accusait la société dont fait partie M. le comte Fleury, d'avoir consenti à un tiers — un Italien, M. Canina — sous forme de très long bail, la cession de tous leurs droits de pêche.

D'après l'*Avenir*, l'existence de la Tunisie se trouverait menacée par l'Italie, qui va envoyer, dans les flots que possède la société, ses meilleures troupes de débarquement afin d'en opérer un au moment opportun.

Que notre confrère dorme sur ses deux oreilles ! la Tunisie n'a rien à craindre de ce côté-là, M. Canina fit-il venir deux mille Siciliens.

Quant aux droits que réclamerait M. le comte Fleury, nous ne voyons pas bien pourquoi on les lui refuserait, à lui Français, alors qu'on les a accordés au comte Ruffo, pour sa thonaire de Sidi-Daoud.

L'*Avenir de Sousse* reproduisant ces quelques lignes, les fait suivre des réflexions suivantes :

Or, après avoir cité un article de la *Libre Parole*, dans lequel il était dit que l'occupation, par des Italiens, du port de Monastir pourrait avoir pour conséquence « de permettre aux régiments réunis à la pointe extrême de la Sicile d'envahir la Tunisie, par le flanc, sur un point resté sans défense et d'occuper la Régence sous 5 ou 6 jours » nous avions eu soin de traiter ces craintes de « tout à fait exagérées, pour ne pas dire fantaisistes. »

Quant au fait de la cession des droits de pêche, sous forme de très long bail, à un Italien du nom de Cassissa (et non

Canina) il n'a été démenti, que nous sachions, par personne, pas plus par M. le baron Fleury que par l'*Union*, qui s'est, comme nous, occupé à deux ou trois reprises de l'affaire de la thonaire de Monastir.

Pardons, M. le baron Fleury a parfaitement démenti que sa société ait cédé ses droits de pêche, sous forme de *très long bail*. La société dont fait partie M. Fleury et sa famille, a pris un *métayer* — si nous pouvons nous servir de ce mot — qui est M. Cassissa, pour une période de neuf années seulement ; ce n'est donc pas une location et la société a, en conséquence, droit de contrôler tout ce qui se fera à la thonaire de Monastir. Le contrat qui la lie avec M. Cassissa est, néanmoins, résiliable au bout d'une période de trois années, si les bénéfices ne sont pas ce qu'ils doivent être.

En présence de ce qui se passe à la Chambre de Commerce du Sud il ne reste à notre Résident qu'un seul moyen de faire cesser un état de choses semblable : prononcer la dissolution de la Chambre du Sud en attendant sa suppression, pure et simple.

En tous cas, le gouvernement n'a pu considérer comme élu le bureau nommé par cinq voix sur douze membres que compte la Chambre de Commerce.

Les élections on été renvoyées au 16 avril.

L'ALLIANCE ISRAËLITE

—
LX
—

De mieux en mieux

Je me suis laissé dire que depuis l'arrivée de M. Pariente, il y a tout juste sept mois, notre nouvel inspecteur général des écoles aurait réalisé une économie de la bagatelle de trente mille francs !

Trente mille francs en sept mois, cela représente quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq francs et des centimes d'économies par mois.

Et celles-ci ont été réalisées sans que les enfants aient eu à en pâtir, bien au contraire, puisque depuis que M. Pariente est à Tunis, les rations de pain et de friandises ont été plus nombreuses, les enfants ont été chaussés et bientôt on va les habiller. Les commandes de vêtements s'exécutent en ce moment et dans quelques jours nous verrons tous les enfants qui fréquentent les écoles de l'Alliance, tout de neuf habillés. Mais pour arriver à ce résultat ce n'a pas été sans peine, paraît-il.

M. Pariente a dû briser bien des volontés et, par conséquent, se créer des inimitiés au sein du Comité de l'Alliance. Que lui importe, puisqu'il a la satisfaction du devoir accompli et d'avoir mené à bien la tâche si lourde et si difficile qu'il a assumée en acceptant le poste de Tunis et dont il s'acquitte à merveille, puisque tout le monde est content, excepté cependant ceux qui étaient partisans de la bouteille à encre.

Ce n'est pas pour médire de M. Cazès, mais, plus nous allons, plus nous sommes obligés de nous avouer que la campagne commencée, dans ce journal,

Dans quelques jours, le Bône-Guelma va commencer la construction de la ligne de Hammam-el-Lif à Nebeul, et d'une ; MM. Duparchy et Préault vont achever le port de Tunis et commencer ceux de Sousse et de Sfax, et de deux ;

Et enfin, M. Seigle pense pouvoir ouvrir les chantiers du Casino de Tunis, d'ici à la fin du mois, et de trois.

Voilà une série de bonnes nouvelles qu'apprendra avec plaisir le public et dont nous ne saurions trop féliciter M. Rouvier. Tout l'honneur lui en revient entièrement.

On n'a pas oublié que le gouvernement a déposé un projet de loi pour le renouvellement de l'adjudication des services maritimes postaux entre l'Algérie et la France. La Commission chargée d'examiner ce projet de loi n'est pas encore nommée et, si nous ne nous trompons le marché actuellement en vigueur expire le 30 juin 1895.

Si l'on attend aussi indéfiniment, il ne sera pas possible de faire appel à la concurrence et on sera obligé d'accepter les conditions qu'il plaira de faire aux soumissionnaires.

En effet, ce n'est pas une petite entreprise que d'organiser des courriers entre la France, l'Algérie et la Tunisie et aussi Tripoli et le Maroc. Pour qu'une société soumissionne avec fruit, il faut qu'elle ait le temps de se préparer.

Supposons, ce qui peut arriver, qu'une société nouvelle se présente. Si on exige d'elle qu'elle prenne le service très peu de temps après l'adjudication, il est évident que son organisation se ressentira de la hâte qu'elle aura apportée à la former.

Le manque de temps se traduira soit par une augmentation de dépenses, soit par des déficiences dans le service.

Ou bien, et c'est le cas le plus probable, aucune compagnie nouvelle n'osera dans ces conditions, se présenter à l'adjudication, et l'Etat ne pourra bénéficier des avantages de la concurrence.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

On nous assure qu'une tentative de déraillement a eu lieu, vendredi soir, près de la gare de Djedeïda.

Des malfaiteurs inconnus auraient placé sur la voie, peu avant le passage du train venant d'Algérie, de grosses pierres, qui auraient fait dérailler quelques wagons dudit train. Il n'y a pas eu de blessés. La gare de Tunis, avisée, a envoyé immédiatement un train de secours qui a ramené les voyageurs.

Le parquet se serait transporté sur les lieux afin de faire une enquête.

Aucune arrestation n'aurait encore été opérée, dit-on, à l'heure où le journal paraît.

A notre avis, il ne faudrait pas chercher ailleurs, les auteurs de cette tentative criminelle, que chez les ouvriers poseurs congédiés par la Compagnie du Bône-Guelma. Ceux-ci ont voulu se

me, jusqu'à ce que celui-ci eu complètement achevé son dégoutant repas, non moins hideux à voir qu'à accomplir.

L'un des musiciens abandonnant sa flûte sortit plusieurs scorpions d'une caisse de métal et en dirigea l'un contre l'autre, en les excitant

Le plus faible, après une courte lutte, préféra s'empoisonner plutôt que d'être broyé par les pinces du vainqueur ; il se perça de son dard et succomba bientôt.

Pendant ce temps, le triomphateur courait, crachait, sifflait, exaspéré par le combat, enivré par la victoire, cherchant un nouvel adversaire, fondant tout-à-coup sur un ennemi imaginaire.

Voyant que l'on ne ripostait pas à ses coups, il prit des poses menaçantes, allongea ses grands bras dans le vide, agita son dard inutile et, enfin, le tourna contre lui-même.

(A suivre.)

contre lui, était nécessaire et que son remplacement s'imposait.

M. Cazès était l'homme du pelotage, c'est-à-dire qu'il passait la main dans le dos des membres du Comité afin d'agir à sa guise et, malheureusement pour lui et pour nous, il n'était pas suffisamment capable pour administrer en bon père de famille les sommes énormes qu'il encaissait de tous côtés.

L'économie réalisée par M. Pariente prouve surabondamment que M. Cazès était au-dessous de sa tâche. Il est en Amérique, qu'il y reste.

(A suivre.)

Y.

Dans notre prochain numéro, nous dirons où en est exactement la question du Consistoire et les dernières difficultés qu'il faut vaincre pour l'obtenir.

LE COMMERCE AFRICAÏN

La « Revue de l'Exportation » publiée en ce moment, une étude très documentée sur le commerce de l'Afrique centrale avec la Tripolitaine. Nous ne saurions trop en recommander la lecture ; elle est instructive pour nous autres Tunisiens

Il résulte de cet intéressant travail que la Tripolitaine sert de passage à toutes les marchandises provenant du centre Afrique et dont la valeur se chiffre à plusieurs millions.

C'est à dessein que nous employons ce terme de passage car tout le commerce est accaparé par les Anglais, les Américains — nous n'arrivons que bien loin derrière eux — et toutes les marchandises sont achetées d'avance, bien avant leur arrivée à Tripoli, par les courtiers et les représentants des maisons de Londres et de New-York : elles passent directement du dos du chameau qui les amène à la cale du bateau qui les doit emporter à leur destination.

On peut, par cette hâte, juger de la valeur de ces marchandises et de l'importance que les acquéreurs attribuent à leur achat puisqu'ils les emportent avec ce soin jaloux.

L'achat ou les échanges — les deux modes se pratiquent — portent principalement sur les plumes, la poudre d'or, l'ivoire, les peaux. Une seule maison américaine de Tripoli expédie annuellement à New-York le joli chiffre de 1,000 à 1,200 balles de peaux de chèvre ; et chaque balle contient 1,200 peaux.

Du reste, ce commerce des peaux tannées et teintes, atteint à lui seul 5 millions de francs.

Tout le commerce se fait naturellement par caravanes.

On voit quel intérêt il y aurait, pour la Tunisie, à favoriser ce commerce ;

quel avantage on trouverait à attirer dans la Régence en leur promettant et assurant sécurité complète, commerce libre, vente certaine, les chefs de ces caravanes. Et si on ne pouvait les décider à changer de route, à quitter Tripoli pour Tunis ou une de nos villes du Sud, on voit quel profit on trouverait à créer des caravanes concurrentes. Elles partiraient, par exemple, de Bou-Grara, au sud de l'île de Djerba, et par Rhadamès, Rhat et Bilma ou Timassinin Amadrhor et Asiou iraient en plein Bornou, jusqu'au lac Tchad, à Kouka, le grand centre du Soudan.

Et toutes les richesses de ce Soudan mystérieux encore, entrevu seulement par quelques audacieux, toutes ces richesses convergeraient chez nous. Et nous aurions ainsi concouru à cette œuvre qui consiste à réunir l'Algérie et la Tunisie au Sénégal, au Dahomey et au Congo par le Sahara et par le Soudan central et occidental.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte d'Afrique pour voir que de tous côtés l'Europe l'envahit, que de toutes parts les peuples du nord marchent à sa conquête attirés par son mystère, son soleil et ses richesses, en vertu d'une sorte d'héliotropisme humain. Et toutes les convoitises tendent vers ce lac Tchad autour duquel vivent, dans un pays riche, des populations considérables, et autour duquel, avant un siècle, se livreront à nouveau les luttes sanglantes dont l'Europe a déjà été le théâtre : Français à l'ouest, Anglais au nord et au sud, Allemands au sud, Italiens à l'est, tous se retrouveront en présence.... il n'y aura rien de changé.

Il n'en est pas moins vrai qu'il faut arriver premier et qu'il y a là une grande œuvre à tenter. Jusqu'ici, et ce fut notre tort, nos explorateurs ont été avant tout des savants, ce serait un peu le tour des marchands. Pourquoi ne s'est-il jamais rencontré un négociant assez audacieux pour faire, dans un but commercial et avec l'espoir de s'enrichir ce que les savants ont fait dans un but scientifique et d'une façon désintéressée ?

Et pourtant les risques sont les mêmes, tous deux jouent leur vie, l'un pour la gloire — souvent infidèle — l'autre hasarde en plus ses écus mais court la chance très probable d'en doubler le nombre. Et l'on ne sait vraiment, au fond, quel est, des deux procédés, le plus avantageux pour notre influence.

Le but du savant n'est pas compris des noirs, il excite naturellement leur méfiance ; le marchand, au contraire, leur apporte tout ce qui peut leur être utile ou agréable, tout ce qui répond à leurs besoins ou sollicite leurs désirs,

leur fait voir des choses qu'ils ne connaissent pas ou ne savent point fabriquer eux-mêmes, arrive, en un mot, au but qu'il faut atteindre : exciter leur admiration, susciter leur respect par la preuve d'une puissance supérieure à leur force, et cela sans mériter leurs soupçons. Il y a gros à parier qu'ils désireront nouer des relations suivies avec ceux qui leur apportent ainsi tout ce dont ils ont besoin ou envie.

Qu'on n'objecte pas que la chose est impossible et surtout téméraire ; que le négociant assez audacieux pour faire une pareille entreprise à l'aveuglette, sans connaître le pays, les mœurs et les besoins de ses habitants, court à une perte certaine.

Evidemment non. Ces peuples, d'abord, ne nous sont pas complètement inconnus ; en second lieu, par analogie avec ceux que nous connaissons, par l'étude des marchandises que les caravanes leur emportent, nous pouvons toujours savoir, au moins à peu près, ce qui leur convient, enfin, et c'est là l'argument décisif, ces gens-là n'ont pas de l'utile, la même conception que nous. Ils n'achètent pas seulement ce qui leur est utile, ils achètent surtout ce qui excite leur désir, sans se rendre exactement compte de la destination que nous donnons nous-mêmes à l'objet. On a vu des noirs se peigner avec une fourchette et manger avec leurs doigts, faire la cuisine dans une cuvette et se débarbouiller à la rivière, se cosmétiquer les cheveux avec une chandelle et se coucher le soir sans lumière.

Il y a là, c'est certain, des fortunes colossales à réaliser. Eh ! sans doute, il y a des dangers à courir : la faim, la soif, les ennemis de toutes sortes depuis l'homme jusqu'aux animaux et à la fièvre, mais quoi ? qui ne risque rien n'a rien. Et puis, dans ce siècle de lutte si effrénée que souvent, à force de ne regarder que le but, on perd la notion de la délicatesse des moyens, s'enrichir vite et honnêtement, ça n'est pas banal.

De la lettre de l'honorable commandant Gérodiad, que nous avons reproduite dans le dernier numéro, il ressort clairement que le Syndicat de Viticulture jongle comme à plaisir avec les fonds des viticulteurs, nous n'avons pas dit autre chose.

Dans ces conditions, nous estimons qu'un contrôle sérieux doit être fait par le gouvernement.

Qu'est-ce à dire que toutes ces ventes de chevaux, juments, poulains et pouliches au haras de Sidi-Tabet ?

La Société Franco-Africaine aurait-elle l'intention de se débarrasser de ce haras qui faisait naguère notre orgueil ?

Nous avouons ne rien comprendre à ce bazzardement.

jonglerie, qu'on avait enlevé à la lefat son venin, et que sa morsure ne pouvait être dangereuse, un officier demanda à manier le serpent à son tour. Le Kou refusa net ; et, pour prouver le danger qu'il courait à ce jeu, il saisit une poule qu'il laissa mordre par le reptile ; en moins d'une seconde elle tomba sans vie, et presque aussitôt sa chair prit une teinte verdâtre.

Sans doute que le Kou faisant mordre son bras à le moyen d'empêcher que le serpent n'y applique ses crochets mobiles. pendant que le sang est tiré par les autres dents du reptile qui ne contiennent pas de poches à venin.

Replaçant les serpents dans son panier, le charmeur en tira plusieurs couleuvres plus communes que l'on rencontre aux environs de Ceuta et de Tanger, dont la morsure n'est pas assez venimeuse pour mettre la vie en danger.

Le Kou s'amusa quelque temps avec elles ; puis, se faisant mordre tout le corps à demi-nu, pendant qu'il dansait, il saisit entre ses dents la queue d'un des serpents qui s'enroulaient autour de lui, et se mit à la manger ou plutôt à la mâcher.

L'animal se lordit de douleur, continuant à mordre les mains et le cou de l'hom-

de bouger de place, et se rejetaient aussitôt en arrière.

Le kou, à l'aide de son long haïck, paraît les attaques dirigées contre ses jambes nues, et les lefa'a semblaient imbibées de leur poison cet utile vêtement.

Continuant sa danse en rond et invoquant, tout haut, Sidi-Aïssa, il empoigna par la nuque une des lefa'a, lui ouvrit les mâchoires, au moyen d'une baguette, et montra aux spectateurs les crochets du reptile, d'où suintait une substance blanche et huileuse.

Il présenta son bras à la lefat, qui le mordit immédiatement, tandis que le blessé multipliait ses hideuses contorsions, comme si la douleur le contraignait à recourir à son patron.

Le reptile continua de mordre jusqu'à ce que son maître, l'arrachant violemment, montra aux spectateurs le sang qui coulait de la blessure. Ayant placé la lefat à terre, il appliqua vite sa bouche sur la plaie, et la serrant entre ses dents, il dansa encore quelques minutes, pendant que les musiciens pressaient de plus en plus la mesure, jusqu'à ce qu'enfin, épuisé de fatigue, il s'arrêta tout court.

Persuadé que tout cela n'était qu'une

OURIDA

OU LE

RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

L'enchanteur, à son tour, pirouettant de nouveau et en cercles de plus en plus rapides, replongea sa main dans le couffin et en retira successivement, pour les placer en rond, deux énormes lefa'a, les plus venimeux serpents des déserts de Sous, tachetés de noir, gros comme le bras d'un homme et longs de soixante-dix à quatre-vingt-dix centimètres.

Ces lefa'a, plus ardents et moins dociles que le cobra, se tenant à demi-roulées la tête penchée et prêtes à l'assaut, suivaient d'un œil étincelant les mouvements du danseur, se lancaient sur lui dès qu'il arrivait à portée, ouvraient la gueule, dardaient le corps en avant, avec une vitesse incroyable, sans que leur queue eût l'air

vengé et ils l'ont fait à leur manière, peut-être aussi avec l'arrière-pensée de piller le train, si les circonstances étaient propices. Elles ne l'ont pas été et ils sont prudemment restés cachés dans la broussaille.

Le parquet ferait bien de rechercher de ce côté les coupables.

TRIBUNAUX

Dans une récente réunion des créanciers d'une faillite, appelés à donner leur avis sur un concordat, au tribunal de Commerce de... un vif incident s'est produit entre un huissier et un agent d'affaire.

Ce dernier a contesté à M. B..., en vertu d'un arrêt de la cour de cassation (1) le droit de représentation dans les liquidations et les faillites.

M. B... a protesté en disant qu'il avait pouvoir suffisant pour remplacer, dans les opérations des liquidations et faillites, les créanciers empêchés ou trop éloignés pour assister par eux-mêmes le syndic.

A ce sujet, il nous sera permis d'appeler sur des faits, connus déjà de tout le monde judiciaire, et, qu'il est regrettable de voir se perpétuer, l'attention du Parquet de Tunis.

Un certain nombre de courtiers, plus ou moins véreux, se procurant au lendemain du prononcé des liquidations et des faillites — on ne saurait trop comment — les listes des créanciers. Muni des adresses des négociants de la métropole, qu'ils choisissent comme une proie plus facile, ces industriels font pleuvoir sur leurs victimes une quantité inouïe de circulaires. Dans ces documents, rédigés en un style comico-juridique, ils font miroiter aux yeux éblouis des destinataires, une expérience et une science de légistes consommés. A les en croire ils connaissent les tenants et les aboutissants de nature à mener à bien les intérêts qui leur sont confiés ; le juge-commissaire, délégué par le Tribunal, le syndic lui-même sont de leurs amis : circonstance qui n'est pas à dédaigner... Ces circulaires se terminent par les références les plus fautesistes, où, à côté des noms de notabilités commerciales de notre ville, se trouve une série de Makloufs et de Mardochées interminable.

Les négociants naïfs donnent pour la plupart dans le panneau, surtout quand ils aperçoivent au bas du papier une magistrale signature illisible, au dessous d'un prétentieux : « pour le directeur de l'agence ». Et, dans les réunions subséquentes le syndic est tout étonné de ne voir qu'un ancien saute-ruiseau, chargé — tout seul — des graves intérêts de la masse. C'est ce petit monsieur, l'illisible de l'agence en question, qui va décider du sort du liquidé ou du failli !

Vous voyez quels peuvent être les abus d'une pareille situation : pour parler intéressés avec le liquidé ou le failli ; entente avec lui, au mépris des droits des créanciers ; confusion d'intérêts, car souvent l'illisible travaille pour les deux parties.

Il y a là une situation anormale qu'on ne peut pas tolérer et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, s'il est nécessaire de préciser d'avantage.

Pour le moment nous signalons ces faits à Q. D. D.

M. RENARD.

Echos Tunisiens

Incroyable !

Incroyable, oui, en effet, le tour de force qu'accomplit la CHAPELLERIE ANGLAISE, 4, Avenue de France, en livrant, à tout acheteur d'une somme modeste de quinze francs, son portrait peint à l'huile par un artiste vraiment digne de ce nom.

Aussi engageons-nous vivement nos amis et les leurs à faire à la dite chapellerie un achat de quinze francs pour avoir le plaisir de posséder son portrait peint à l'huile.

De passage à Tunis

M. Aubert, ingénieur en chef des services de l'exploitation des chemins de fer du Bône-Guelma.

Nous croyons savoir que le voyage du directeur du Bône-Guelma a été motivé par la mise en construction très prochaine de la ligne de Nebeul.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Depuis quelque temps les hôtels regorgent de touristes.

Cette affluence de visiteurs n'est pas faite pour déplaire au commerce local qui avaient réellement besoin de ce vol de mercantis.

Qu'ils soient donc les bienvenus.

A partir du prochain numéro nous publierons le « *Guigol Tunisien* » que rédigera notre ami *Scrutateur*. Nous espérons que notre nouveau collaborateur obtiendra un vif succès auprès des nombreux abonnés et lecteurs que compte la *Petite Tunisie*.

A vendre une action des Monts-de-Piété tunisiens, s'adresser au journal.

La Cie du Bône-Guelma toujours soucieuse de satisfaire le public a décidé de créer, sur la ligne d'Hamman-el-Lif un horaire du printemps qui commencera le 16 avril pour finir le 30 juin, c'est à dire au moment de la mise en vigueur de la marche des trains du service d'été. Voir aux annonces l'horaire du printemps.

On offre, à monsieur seul, belle chambre meublée pension de famille (excellente cuisine française).

S'adresser : 7, rue d'Allemagne, rez-de-chaussée de gauche.

Le G. paré des plumes du paon

Le rédacteur de la *Tunisie Française* qui signe modestement H. G. devrait bien, lorsqu'il copie ses articles, en indiquer l'origine. Celui de samedi dernier, intitulé « Chanson arabe » est, si nous ne nous trompons, de Gérard de Nerval, peut-être pas complètement, cela va de soi, mais il y a de si longues réminiscences que des guillemets eussent été nécessaires.

Chronique Théâtrale

Rigoletto est un ouvrage que l'on entend toujours avec plaisir, surtout lorsqu'on a l'heur de posséder un baryton de la trempe de M. Foggi !

Mme Gemma Morgantini est parfaite cantatrice et intelligente au point de vue dramatique. Elle nous a dévoilé un rare talent et de sérieuses qualités. Les vocalises agréables de sa voix sympathique ont surmonté les difficultés créées par le célèbre compositeur Verdi et lui ont valu des salves d'applaudissements enthousiastes. Excellente artiste à qui j'adresse avec empressement mes compliments sincères.

M. Foggi a été l'objet, comme nous l'avons dit dans notre précédente chronique, du plus affectueux triomphe. Quelle voix chaude, quelles vibrations touchantes ! Si M. Foggi connaissait notre langue, des engagements très brillants lui seraient offerts en France. Apprenez le français excellent baryton, vous verrez que votre travail persévérant sera largement récompensé.

M. Di Napoli a bien détaillé l'air : « Comrae la plume au vent » et s'est montré consciencieux tout le long du spectacle.

C'est la première fois que j'entends *La Forza del Destino*, trop longue pièce m'est avis ; quoique la musique de Verdi captive, un opéra devient inéluctablement fastidieux lorsqu'il dure jusqu'à une heure du matin. Ceci dit, je félicite Mlle Lina Peri qui a bien chanté au premier acte ; un peu plus d'assurance cependant serait nécessaire, il est vrai que cette excellente cantatrice ignorait le rôle d'*Eleonora* et ne l'a étudié qu'à Tunis seulement.

M. Iarici est un ténor que l'on aime bien. Il a contribué à donner à la soirée un éclat particulier. Les notes élevées sortent avec clarté et la voix conserve son naturel, c'est-à-dire qu'elle ne devient nullement métallique comme chez certains ténors. Les sons sont agréables, les vibrations sont expressives, excellent chanteur, concluez-vous et vous aurez raison.

Compliments à M. Foggi, toujours fêté, à M. Olivieri, parfait comédien, Di Bianco, artiste d'avenir et Toffari, très comique dans le rôle de moine.

Bonne soirée, en somme, recette rémunératrice pour la direction. Nous en souhaitons à toutes les représentations de pareilles, de sorte que le sympathique M. Corsi ne pourrait plus se plaindre.

AVIS

Les vaccinations publiques et gratuites, pour la période de printemps, auront lieu du 15 avril au 15 mai les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, de deux heures à trois heures, 6, rue d'Angleterre, Cabinet du docteur Bastide.

Travaux Hydrauliques

JOSEPH MUSCAT

PLOMBIER-ZINGUEUR
12, rue d'Algérie. — TUNIS

Construction de pompes d'épuisement et pour irrigation, système Letestu modifié à grand débit, à vendre ou à louer.

UNE DAME VEUVE de haute famille, parlant plusieurs langues voudrait trouver une position, soit comme interprète dans un hôtel ou dans une famille, ou même chez monsieur seul.

S'adresser au Bureau du journal.

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisé par décret de S. A. le Bey
DIRECTION :
38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67
Ancienne maison PROAL
Bureaux auxiliaires : 69, rue de la Kasba, et 12, rue Kachachine,

GUÉRISON assurée des catarrhes vésicaux, écoulements anciens et récents, Uréthrite, Cystite, Gravelle, incontinence d'urine
S'adresser à :
SAVONULES MEXICAINS
Dépôt principal : Pharm. GAGLIARDO à Tunis, le flacon 3 fr.; par poste 3.30

MAGASIN GÉNÉRAL

22, Avenue de France, TUNIS
MAISON BORTOLI FRÈRES ET C^{ie}

A l'occasion des fêtes de Pâques, mise en vente d'une quantité considérable de chapeaux en feutre pour hommes, genre anglais, depuis 2 fr. 90. Grand choix de chemises pour hommes et enfants, en toile calicot, tussor, flanelle, satinette ; chemises hygiéniques en laine du docteur Jæger, faux cols, cravates, chaussettes et bas fil d'Ecosse et coton ; très grand assortiment de chapeaux pour dames, enfants et fillettes ; robes pour bébés, pelisses, layettes, etc.

Nous venons également de recevoir un choix considérable d'articles pour jardin, tables vernies rondes et carrées, fauteuils rustiques, chaises pliantes en fer et en bois, hamacs et objets pour gymnastique, stores japonais en perles multicolores, avec ou sans sujets.

Aperçu de quelques-uns de nos articles avec leurs prix :

Chapeaux anglais réclame, 2 fr. 90. — Chapeaux toutes nuances « Le Sans Rival » 4 fr. — Chapeaux mous chinois « Le Coquet » 4 fr. 50 — Casquettes anglaises pour voyage, 1 fr. 40 — Boîtes, papier à lettre anglais (article sacrifié) ; 0.50. — Boîtes, véritable papier anglais, extra fort 1 fr. 10. — Boîtes cartes correspondance toutes nuances, 1 fr. 40. — Boîtes papier à lettres couleur, gris, mauve, etc., 1.40.

Seul dépositaire pour la Tunisie de l'Orfèvrerie CHRISTOFLE de Paris

Voulez-vous la santé de vos bébés ?

Achetez dans toutes les pharmacies le biberon aseptique *Le Parfait Nourricier* qui seul, parfaitement et rapidement nettoyable, peut mettre un terme à la terrible mortalité de l'enfance.

Dépôt général à la Pharmacie Centrale de Paris, avenue de France, à Tunis.

DOMAINE POTIN CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt : près de la gare française
VIN ROUGE

Vin blanc, eau-de-vie
S'adresser à MM. COMTE et C^{ie} Bureaux : à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

Forges de la Providence

Marchienne-au-Pont (Belgique)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ports en fer et en acier.

La société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en FER HOMOGENE ET ACIER et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI, 43, rue des Glacières. — TUNIS

TEINTURERIE PARISIENNE

17, Avenue de Paris, Tunis
NETTOYAGES et APPRÊTS
Blanchiment de Flanelles
Spécialité de Nettoyage à sec
L. DAVIN FILS

LIGNE DE TUNIS A HAMMAM-EL-LIF

Horaires du printemps

ALLER	TUNIS.....	Départ.	6	11.15	2.15	4.15	5.45
	HAMMAM-EL-LIF.....	Arrivée.	6.30	11.45	2.45	4.45	6.15
RETOUR	HAMMAM-EL-LIF.....	Départ.	7.00	1.15	3.15	5.00	6.30
	TUNIS.....	Arrivée.	7.30	1.45	3.45	5.30	7.00

A LOUER un magasin situé au commencement de la rue Al-Djazira. S'adresser à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

MUSÉE ARABE

TUNIS — 11, rue des Parfums — TUNIS
AHMED DJAMAL
Grands magasins de curiosités tunisiennes
Grand choix d'armes arabes anciennes. Costumes du pays, tapis anciens et modernes. — Objet d'art et de collection. — Cuivres damassés. — Assortiment complet de Bijouterie du pays. — Tabletterie. — Gravures de Carthage — Travaux en nacre. — Soieries indigènes de tous dessins sur commande. — Broderies anciennes et modernes, etc.
La Maison se charge de faire les expéditions dans toutes les parties du monde.

Cordonnerie Toulousaine

RAOUL SANDRA
Chaussures en tous genres
33, Rue Al-Djazira 33. — TUNIS

Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI
4 Rue de l'Eglise
GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS (authentique) de provenance directe
Prix : 1 fr. 50 le litre
On porte à domicile

JOAILLERIE, HORLOGERIE BIJOUTERIE

SPECIALITÉ DE BIJOUX ARABES
COHEN & HASSID
TUNIS. — 1 Rue de l'Eglise — TUNIS.

MAISON MEUBLÉE

Rue de Grèce — TUNIS
derrière la Résidence
Appartements et chambres meublés à louer au mois, à la quinzaine, à la huitaine et à la journée, depuis 15, 25, et 30 Fr. par mois.

Boulangerie Viennoise

8, boulevard de Paris
FERDINAND HEINRICH
Spécialité de pains viennois
CROISSANTS AU BEURRE
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
On porte à domicile

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le DIMANCHE 15 AVRIL 1894, à neuf heures du matin, à La Goulette d'un
BRICK-GOËLETTE

(SCHOONER)
muni de tous ses agrès et appareils et prêt à prendre la mer ; d'un jaugeage officiel de 446 tonnes et 750 en charge. Ce brick, du nom de *Maria*, de construction américaine et cuivré jusqu'à sa flottaison, est actuellement en rade de la Goulette.

La vente aura lieu au comptant, sur la mise à prix de... 10.000 francs.
3/0 en sus du prix

S'adresser, pour visiter, au Capitaine, à bord, et pour renseignements, à M. GUERRIERA, courtier maritime, à Tunis, rue Es-Sadikia, 20.

Etude de M. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le jeudi douze avril courant 1894, à neuf heures du matin, dans la salle des ventes sise rue de Danemark, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

Un buffet, tables, pendule, canapé, chaises, commode, glace, etc., etc.

Au comptant et frais en sus.
L'huissier poursuivant,
Signé : SOULET
Le Gerant : Em. LACROIX

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 15 Millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande
Escompte, Recouvrement, Avances sur titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissement de coupons. Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds
3 0/0. — Bons de caisse : Bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; Bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; Bons à cinq ans, 4 0/0.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

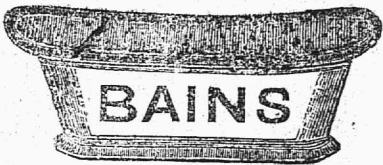
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vues et à échéances fixes. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons-Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSSIONS — EMISSIONS

BAINS EUROPÉENS

ET TURCO-ROMAINS

HAMMAM



BAINS

HYDROTHERAPIE, MASSAGE FRICTIONS

Salles de repos, buffet, gymnase

Pédicure, etc.

RUE D'ALLEMAGNE

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports — Paiement et escompte de coupons — Ordres de bourse au comptant et à terme — Dépôts à vue et à échéances fixes — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Soascriptions. — Chèques et lettres de crédit.

FER QUINA BISLERI

VOLETE LA SALUTE ??

LIQUEUR

VOLETE DIGERIR BENE ??



Stomachique Reconstituante

de Felice BISLERI

MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du Vermouth.

L'EAU

de la R. Sorgente Angelica de NOCERA UMERA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarées par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table.



CONCESSIONARIO MILANO

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker — TUNIS

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaux-Tourquin à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul DAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrélages, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

Messageries Françaises

DEMANGE & C^o

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Soussse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Soussse au Café du Commerce.

Assiettes de campagne à 1 fr. 20 la douzaine

Casseroles et marmites en terre de Vallauris (France)

Verres taillés et gravés demi-cristal fin garanti

à 3 fr. 90 la douzaine au lieu de 5 fr. 50

Verres à liqueurs et salières hongroises à 10 centimes

Cabarets importation

à 9 fr. les 15 pièces

Casseroles

à fer battu depuis

20 cent.

BOULEAUX GALVANISÉS et AUTRES

à 1 fr. 25

Toile cirée largeur de 1 m. 20, blanche à 2,75, en

couleur à 2,25 le mètre

contellerie de table et articles de Paris

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

Maison de gros et de détail

Au Cadran Universel

CHARLES KLOTH

TUNIS — 17, avenue de France. 17 — TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

Demandez partout

L'APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. — Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS

Env. r. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

AVIS

Par acte sous-seing privé en date du 20 mars 1894, M. Piau a cédé à Madame veuve Ormières son établissement à usage de Café-Restaurant bien connu sous le nom de **Café Restaurant du Trocadéro**, situé rue Al-Djazira, 59.

Adres. réclamations dans la huitaine, même adresse.

BASSIN D'ARCACHON

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES PARQUEURS REUNIS

HUITRES

MARENNES, ARCACHON, OSTENDE

HUITRES : d'Arcachon, depuis 0,40 la douz. ; de Marennes, depuis 0,75 la douz.

CASSE-CROUTE

AGENCE GÉNÉRALE POUR L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE :

12, RUE D'ITALIE — TUNIS

Sellerie - Bourrellerie Française

32, rue Al-Djazira — TUNIS

JULES LARROUIL

Ancien Chef d'Atelier de la maison MAURICE LAMBERT, de TUNIS

M. LARROUIL a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs qu'il a institué, à Tunis une *Société Coopérative*, succursale des Grandes Sociétés de Paris, Toulouse, etc., où tout ouvrier bourrellier ou sellier français, venu en Tunisie, trouvera toujours peu ou beaucoup de travail, aura, en un mot, l'existence provisoire assurée.

Pour venir en aide à ce but fraternel et patriotique, M. LARROUIL fait appel au concours de MM. les Colons, qui, ayant besoin d'un ouvrier, voudront bien s'adresser à lui.

La journée de travail est fixé à 5 francs, les frais de route à la charge de la maison.

Pour assurer la réussite de son œuvre, M. LARROUIL n'a rien négligé et s'étant assuré le concours des plus Grandes Maisons de France, il est à même, dès ce jour, de livrer des marchandises et fournitures à prix défiant toute concurrence honnête.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Cuir noir de France, 1 ^{re} qualité, bande de 8 à 10 kilos. le k.	3 fr.	Selles Anglaises, avec bride complète, depuis.....	32 fr.
Cuir noir, 2 ^{me} qual., bande de 4 à 5 k. le k.	1.95	Brides Anglaises, cuir jaune à 4 rênes, mors nickel à 12 et.....	15 »
Cuir blanc, 1 ^{re} qual. bande de 10 à 12 k. le k.	2.40	Harnais de cabriolet, depuis.....	50 »
Crin animal, tout cardé..... »	2.25	Harnais de labour, depuis.....	40 »

Abonnement dans les fermes et en ville, p. l'entretien des harnais, au mois par bête 1,25

Pour l'abonnement, toute pièce de harnais mise hors de service par usure, sera remplacée par une neuve.

Un ouvrier passera tous les mois pour exécuter les travaux. Les frais de déplacement sont à la charge de M. LARROUIL

M. LARROUIL reprend toute marchandise non conforme à ces conditions.

Comptant : 3 0/0 d'escompte ; 45 ou 60 jours, sans escompte, payable dans Tunis

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23^e, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en costume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départs de Tunis

Mardi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiâ, Monastir, Soussse.
Mercredi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Jeudi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Vendredi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Soussse, Monastir, Mehdiâ, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Samedi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.